## ÉTAT DU MAINE

					dossier :	
<u></u>	De	mandeur			DE LA PARENTÉ, S ET DROITS PARENTAUX I DES ENFANTS	
	Dé	fendeur			1938, 1653, 2001-2012	
	Au	tre partie (le	e cas échéant)			
1.	Le demandeur et le défendeur, qui ne sont pas mariés, sont les parents de ou des enfants ci-dessous :					
			ate de naissance Adres		sse actuelle	
2.		s souhaite 1 Sous sermei	naintenir la conf nt d'adresse conf	nté) ïdentialité de son adro ïdentielle (formulaire nu auprès du greffe.	esse, elle peut remplir une	
3.	Le défendeur réside à (ville)		•		, (État)	
4.	A. Dressez la liste du lieu de résidence du ou des enfants et avec qui il(s) a/ont vécu <b>au cours des cinq dernières</b> années :					
	Nom et adresse actuelle de la personne avec qui le(s) enfant(s) a	<del></del>		uelles le(s) écu avec cette personne	Ville et État ou le(s) enfant(s) (ont) vécu avec cette personne	
5.	Le tribunal est compétent pour la ou les raisons suivantes ( <b>cochez toutes les cases qui s'appliquent</b> ) :  Le défendeur a résidé avec le ou les enfants dans l'État du Maine.  Le défendeur a résidé dans l'État du Maine et a subvenu aux dépenses prénatales et à l'entretien du ou des enfants.					
	☐ Le défendeur a eu des relations sexuelles dans l'État du Maine et il est possible que le ou les enfants aient été conçus à cette occasion. ☐ Le ou les enfants résident dans l'État du Maine suite aux actions ou aux consignes du défendeur.					
	☐ Le défendeur consent à la co ☐ Toute autre raison pour la c	ompétence o	des tribunaux de l	État du Maine.		

6. (Cochez une seule case)							
Le demandeur :	*Une partie déposant une plainte en						
est la mère biologique de ou des enfants	qualité de parent de fait doit joindre						
est le père biologique de ou des enfants	une attestation supplémentaire. Voir						
_ ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` `	consignes. 19-A M.R.S. § 1891(2).						
a reconnu la paternité de ou des enfants							
a été déclaré comme parent de ou des enfants par un trib	ounal						
est le parent de fait* de ou des enfants							
est le futur parent de ou des enfants							
autre (indiquer la nature de la relation parentale avec le	autre (indiquer la nature de la relation parentale avec le ou les enfants) :						
7. (Cochez une seule case) Le défendeur :							
est la mère biologique de ou des enfants							
est le père biologique de ou des enfants							
est le parent présumé de ou des enfants							
a reconnu la paternité de ou des enfants							
est le parent présumé de ou des enfants a reconnu la paternité de ou des enfants a été déclaré comme parent de ou des enfants par un trib est le futur parent de ou des enfants	punal						
est le futur parent de ou des enfants							
autre (indiquer la nature de la relation parentale avec le	ou les enfants) :						
Guide de référence rapide :							
Un père <b>reconnu</b> est le père génétique de l'enfant qui a signé une recont	naissance valide de paternité dans le but d'établir						
la paternité de l'enfant. 19-A M.R.S. § 1861	maissance variae de parerime dans le suit à étastif						
Un parent <b>déclaré</b> est une personne dont la parenté a été déterminée pa	r une ordonnance du tribunal						
Un parent <b>présumé</b> est une personne qui était mariée à l'autre parent au							
l'enfant ; ou une personne qui a résidé dans le même foyer que l'enfant e							
celui-ci dès sa naissance ou son adoption et pour une période d'au moin	-						
responsabilités personnelles, financières ou de garde de l'enfant.							
Un parent <b>biologique</b> est une personne qui est le parent génétique de l'e	enfant.						
Un parent <b>de fait</b> est une personne qui, conformément à 19-A M.R.S. § 1							
Une personne cherchant à être reconnue légalement comme parent de fa							
déclarant sous serment les faits spécifiques prouvant l'existence d'une re							
document auprès du tribunal.	The second secon						
Un <b>futur</b> parent est une personne mariée ou non, qui a l'intention d'être	liée légalement comme parent d'un enfant suite à						
un accord de reproduction assistée ou de mère porteuse gestationnelle.							
futur parent comprend les deux conjoints.							
8. Autres parents possible (cochez une seule case)							
Le ou les enfants n'ont aucun autre parent reconnu, déclaré, futur	r ou présumé						
OU	ou presume.						
Le  ou les enfants ont un autre parent reconnu, déclaré, futur ou p	rágumá. La nom do ao norant						
L'edresse de ce parent	t est :						
est : L'adresse de ce parent							
9. Le demandeur n'a été impliqué, de quelque manière que ce soit, et n	as dispose d'augune information à co sujet dans						
toute autre affaire dans un autre État concernant la garde du ou des							
Protection contre abus (fournir le numéro de dossier) :							
Affaire successorale (fournir le numéro de dossier) :							
☐ Autre (décrire le type d'affaire et fournir le numéro de dossier) :							

10. Personne d'autre que les parties n'a la garde du ou des enfa enfants, à l'exception de ce qui suit :	nts, ni ne revendique la garde ou droits de visite du ou des					
11. Changement de nom du ou des enfants (cochez une seul	e case)					
☐ Je ne demande pas à ce que le tribunal modifie le nom du o						
Ordonne que le nom du ou des enfants soit changé :						
A. Le nom de l'enfant est	. Je demande que ce nom devienne					
B. Le nom de l'enfant est	. Je demande que ce nom devienne					
C. Le nom de l'enfant est	Je demande que ce nom devienne					
ET  Je fais valoir qu'il existe un motif valable pour que le tribur suivantes. 19-A M.R.S. § 1843(3) :	•					
12. (Cochez toutes les cases qui s'appliquent)						
Aucune prestation d'assistance publique n'a été reçue po <b>O</b> U	Aucune prestation d'assistance publique n'a été reçue pour le ou les enfants.					
Des prestations d'assistance publique ont été reçues ou ET	Des prestations d'assistance publique ont été reçues ou le sont actuellement ou le seront pour le ou les enfants.					
Le demandeur a envoyé une copie de la demande au Département des services sanitaires et humains à l'adresse suivante : Support Enforcement Division, Central Office Supervisor, State House Station 11, Augusta, ME 04333-0011. (Une copie doit être envoyée lorsque le ou les enfants ont reçu des prestations d'assistance publique, en reçoivent actuellement ou en recevront à l'avenir.)						
Le Département des services sanitaires et humains <b>a</b> dé	•					
concernés. (Auquel cas, un exemplaire de l'ordonnance doit être joint à cette demande).  Le Département des services sanitaires et humains a été contacté pour mettre en place, passer en revue, change ou faire respecter l'ordonnance d'entretien du ou des enfants.						
LE DEMANDEUR demande que la cour (cochez toutes les ca Ordonne un test génétique, conformément à 19-A M.R.						
Détermine que les parties sont les parents du ou des enf						
Détermine les responsabilités et droits parentaux du ou 19 A.M.R.S § 1653, y compris l'entretien des enfants.						
Détermine le montant de tout entretien d'enfant arriéré e	et ordonne son paiement.					
Attribue le remboursement des frais de naissance et des dépenses médicales du ou des enfants.  Modifie le nom du ou des enfants.						
☐ Accorde un remboursement d'honoraires d'avocat raison	nnables.					
Date :						
	(Signature du demandeur)					
Avocat du demandeur :	Demandeur :					
Adresse :	A 1					
<u></u>	<u> </u>					
Téléphone :	Téléphone :					

## **ÉTAT DU MAINE**

Comté				
Le demandeur susmentionné s'est présenté en personne	,	et a		
déclaré sous serment que les informations qui précèdent sont exactes.				
	Devant moi,			
Date:				
Avocat/Notaire public/Greffier adjoint		adjoint		